

Le règlement de sélection et d'admission à la formation du BPJEPS Mention Animation Sociale

1. L'inscription à la formation

Les inscriptions se font en ligne sur le portail de préinscription de l'ESEIS ¹

2. Les conditions d'admission

Les critères d'admissibilité sont conformes au Test d'Exigences Préalables (TEP) indiquées dans le référentiel professionnel et de certification du BPJEPS AS/Arrêté du 09/11/2016.

La préparation du BPJEPS AS est ouverte aux candidats qui répondent aux pré-requis suivants :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme en cours de validité (PSC1 ou AFPS ou PSE 1 ou PSE 2 ou AFGSU ou SST).
- Justifier d'une expérience salariée et/ou bénévole dans le domaine de l'animation (200 heures minimum) ou être titulaire d'un ou des diplômes dispensant de justifier de cette expérience.

Liste diplômes obtenus dispensant de justifier de l'expérience salariée et/ou bénévole :

- Baccalauréat professionnel « accompagnement, soins et services à la personne » (ASSP)
- Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » (SPVL)
- Baccalauréat professionnel agricole (toute option)
- Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) • Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD)
- Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT)
- Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) « accompagnement, soins et services à la personne » (ASSP)
- Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) « carrières sanitaires et sociales »
- Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles (BEPA) « services aux personnes »
- Brevet Professionnelle de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)
- Brevet Professionnelle délivré par le ministre de l'Agriculture
- Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP) « petite enfance »
- Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « animateur de loisirs sportifs »
- Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « animateur périscolaire »
- Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)
- Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP)
- Diplôme d'Etat d'Aide Soignant (DEAS)

¹ <https://eseis-afri.eu/admission/>

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)
- Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME)
- Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETISF)
- Titre professionnel agent(e) de médiation, information, services
- Titre professionnel technicien(ne) médiation services

3. Le contenu du dossier d'inscription

Pour compléter le dossier et finaliser le processus d'admission, il est demandé aux candidats de joindre sur son espace personnalisé, les documents suivants :

- Une photo d'identité
- Un CV
- Une copie recto-verso lisible de votre carte d'identité en cours de validité ou carte de séjour
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3, sur le site : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>)
- Une copie de l'attestation de participation à la JAPD
- Une copie de l'une des attestations de formation relative au secourisme en cours de validité. (PSC1 ou AFPS ou PSE 1 ou PSE 2 ou AFGSU ou SST)
- Les copies des diplômes ou titres obtenus
- La fiche « Financement de la formation » complétée²
- Les justificatifs de votre expérience bénévole ou professionnelle dans l'animation
- Un document de 3 à 5 pages récapitulant vos expériences bénévoles et/ou professionnelles en matière d'animation, les différentes activités d'animation réalisées et vos réflexions
- En cas de Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé, joindre : un avis favorable à l'exercice du métier d'animateur émis par un médecin agréé par l'administration (liste disponible en préfecture).

4. Les Frais d'admission

Les frais s'élèvent à 150€. Ils correspondent aux frais de l'épreuve d'admission à l'oral.

5. La sélection à l'admission en formation

La sélection se base sur entretien de positionnement et de motivation.

Il s'agit d'un entretien de 30mn avec un jury d'admission composé du Conseiller pédagogique et technique DRAJES (ou d'un formateur ESEIS, ou d'un professionnel de l'animation qualifié et expérimenté) et du/de la responsable pédagogique BPJEPS AS à l'ESEIS.

² Cf. Annexes

Lors de cet entretien, il est vérifié si le candidat répond aux « exigences préalables » pour le BPJEPS AS d'une part et s'il est dispensé d'éventuelles UC déjà acquises par équivalence de diplômes ou par VAE, d'autre part. Cet entretien de positionnement visera à déterminer avec le candidat s'il suivra un parcours complet ou partiel de la formation.

Il a par ailleurs pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à analyser ses expériences bénévoles ou professionnelles en animation. Le candidat devra obtenir à minima la moyenne (10/20).

6. L'admission en formation

L'ESEIS adresse un courrier au candidat admis pour lui communiquer les résultats de l'admission et l'informer des modalités de rentrée.

L'ESEIS procède à l'enregistrement des données sur la Plateforme de la DRAJES et communique les éléments au CFA Form'as pour les candidats admis en apprentissage.

Le CFA transmet alors à l'employeur un document Cerfa à renseigner et s'occupera ensuite du contrat d'apprentissage.

7. Le calendrier


Dates et lieu : les entretiens se déroulent à **ESEIS /Schiltigheim.**

Pour la session 2024-2026 :

- **Session de juin 2024** ; 13 et 14 juin 2024
- **Session de septembre 2024** : 12/09/24 et/ou 13/09/24
- **Une dernière session de sélection pourrait intervenir à le 10 octobre 2023** (au plus tard) dans le cas, par exemple, où un candidat (ayant un employeur) aurait besoin de ce temps pour réaliser les 200h d'expériences pratiques (exigées pour les TEP ou si le candidat n'est pas titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme en cours de validité (PSC1 ou AFPS ou PSE 1 ou PSE 2 ou AFGSU ou SST).

8. Annexes

La grille d'évaluation



GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ENTRETIEN ORAL DU BPJEPS AS
Sélection pour la **promotion 2023/2025**

Nom et prénom du candidat :

Numéro du candidat :

CRITERES	NOTES
1 Capacité à exploiter les expériences bénévoles ou professionnelles d'animation + Les situer dans le temps, + Les situer dans une structure, + Décrire une activité menée	/5
2 Capacité à analyser les expériences bénévoles ou professionnelles d'animation + Exprimer les motivations et/ou circonstances qui ont induit ces expériences, + Donner un sens aux activités effectuées + Tirer les leçons positives et négatives des expériences sur le plan de l'action et sur le plan personnel, + Créer des liens avec la formation envisagée	/5
3 Appréciation de la motivation + Créer des liens entre les expériences et la formation envisagée, à partir du dossier écrit, + S'inscrire dans un projet à moyen ou long terme, + Cohérence du projet personnel, + Avoir élaboré des hypothèses et des scénarii optionnels quant au financement de la formation	/5
4 Capacité à l'expression + Analyser la situation, + Ecouter les observations, les questions + Synthétiser les propos, + Inscrire dans du sens, + Argumenter	/5
TOTAL	/20

Appréciation générale des jurys :

Validation TEP : Acquis Non acquis Dispensé(e)

Nom/prénom, date et signatures des jurys :

La fiche « Financement »

Attestation de fonction bénévole

La structure est libre de rédiger une attestation à sa convenance ou utiliser le modèle ci-dessous.
La délivrance de cette attestation doit faire l'objet d'une information auprès du conseil d'administration

Je soussigné(e) Madame Monsieur

Nom de naissance

Président(e) de l'association

Certifie que :

Madame ou Monsieur

Né(e) le

Demeurant à

Commune Code postal

Est bénévole depuis le
Volume horaire hebdomadaire actuelheures (jusqu'à la date du dépôt de candidature)

A été bénévole du : jour mois année au : jour mois année.....
Nombre total d'heures effectuées heures

Dans notre association

Raison sociale

Adresse

Code postal Ville.....

E-mail.....

Nature et fonctions exercées dans le domaine de l'animation :

.....

.....

.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation.

Fait à : le

Signature et cachet du président :

Les informations portées sur cette attestation peuvent faire l'objet d'un contrôle par les services du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes informations communiquées dans cette attestation. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 Euros. « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. (code pénal, article 441-4)



ESEIS - Site de Strasbourg
(Siège Social)
3 rue Sédillot BP 44
67065 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 21 19 90

ESEIS - Site de Schiltigheim
12 rue Jean Monnet CS 90045
67311 Schiltigheim Cedex
Tél : 03 88 18 61 31

ESEIS - Site de Illzach
28 rue des Alouettes CS 30082
68312 Illzach Cedex
Tél : 03 89 52 25 26

